

Concours externe et interne

Devenez

gardien de la paix

en

60
JOURS

Delphine Belleney (professeure d'anglais)

Frédéric Rosard (concepteur de tests psychotechniques)

Sylvain Monnier (formateur sport)

Marie-Hélène Abrond (journaliste)

Avec la contribution de Samih Hutchison (formateur),

Corinne Pelletier (formatrice), Yannick Richard (directeur de la sécurité publique – Manosque – et formateur) et Albert Sourflais (formateur et capitaine honoraire de la Police nationale)

DUNOD



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site

www.dunod.com/EAN/9782100848812

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).

Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Illustration de couverture : ©Luis Molinero - Shutterstock

Mise en page : Lumina Datamatics

© Dunod, 2023

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-085435-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Votre préparation en 60 jours !

Jour 1

Cas pratique ☐

Actualités et culture générale ☐

Jour 2

Tests psychotechniques ☐

Actualités et culture générale ☐

Jour 3

Actualités et culture générale ☐

Jour 4

Sport ☐

Jour 5

Actualités et culture générale ☐

Jour 6

Cas pratique ☐

Connaissances professionnelles ☐

Jour 7

Actualités et culture générale ☐

Jour 8

Tests psychotechniques ☐

Jour 9

Connaissances professionnelles ☐

Jour 10

Sport ☐

Jour 11

Actualités et culture générale ☐

Jour 12

Cas pratique ☐

Tests psychotechniques ☐

Jour 13

Actualités et
culture générale ☐

Jour 14

Cas pratique ☐

Jour 15

Sport ☐

Actualités et
culture générale ☐

Jour 16

Cas pratique ☐

Jour 17

Actualités et
culture générale ☐

Jour 18

Cas pratique ☐

Tests
psychotechniques ☐

Jour 19

Actualités et
culture générale ☐

Jour 20

Cas pratique ☐

Jour 21

Actualités et
culture générale ☐

Jour 22

Sport ☐

Jour 23

Actualités et
culture générale ☐

Jour 24

Cas pratique ☐

Jour 25

Actualités et
culture générale ☐

Jour 26

Tests
psychotechniques ☐

Jour 27

Cas pratique ☐

Jour 28

Actualités et
culture générale ☐

Jour 29

Cas pratique ☐
Tests
psychotechniques ☐

Jour 30

Entretien avec
le jury ☐
Actualités et
culture générale ☐

Jour 31

Anglais ☐

Jour 32

Actualités et
culture générale ☐

Jour 33

Entretien avec
le jury ☐
Sport ☐

Jour 34

Actualités et
culture générale ☐

Jour 35

Cas pratique ☐
Connaissances
professionnelles ☐

Jour 36

Actualités et
culture générale ☐
Anglais ☐

Jour 37

Entretien avec
le jury

☐

Cas pratique

☐

Jour 38

Actualités et
culture générale

☐

Jour 39

Sport

☐

Actualités et
culture générale

☐

Jour 40

Entretien avec
le jury

☐

Tests
psychotechniques

☐

Jour 41

Actualités et
culture générale

☐

Jour 42

Anglais

☐

Jour 43

Actualités et
culture générale

☐

Jour 44

Entretien avec
le jury

☐

Jour 45

Actualités et
culture générale

☐

Cas pratique

☐

Jour 46

Sport

☐

Connaissances
professionnelles

☐

Jour 47

Anglais

☐

Jour 48

Entretien avec
le jury

☐

Cas pratique

☐

Jour 49

Actualités et culture générale ☐

Jour 50

Cas pratique ☐

Jour 51

Actualités et culture générale ☐

Jour 52

Anglais ☐

Entretien avec le jury ☐

Jour 53

Tests psychotechniques ☐

Jour 54

Cas pratique ☐

Jour 55

Actualités et culture générale ☐

Jour 56

Entretien avec le jury ☐

Tests psychotechniques ☐

Jour 57

Anglais ☐

Cas pratique ☐

Jour 58

Actualités et culture générale ☐

Entretien avec le jury ☐

Jour 59

Cas pratique : annales ☐

Culture générale : entraînement ☐

Anglais : entraînement ☐

Jour 60

Tests psychotechniques : entraînement ☐

Entretien avec le jury : entraînement ☐

LES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE



Épreuves d'admissibilité

Cas pratique (2 heures ; coef. 4)

Épreuve écrite de mise en situation où le candidat doit répondre à des questions à partir d'un dossier de 15 pages et de ses connaissances générales.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

QCM de culture générale (coef. 2) & de langue étrangère (coef. 1) - durée totale : 1 heure

- culture générale en lien avec l'actualité, les institutions françaises et européennes, la République française et l'Histoire de France ;
- choix de la langue à préciser lors de l'inscription au concours : anglais, espagnol ou allemand.

Tests psychotechniques (2 heures ; non noté)

Test obligatoire visant à évaluer les aptitudes intellectuelles et le profil psychologique du candidat.



Épreuves d'admission

Épreuves sportives : PHM etTECR (coef. 4)

Parcours d'habileté motrice (PHM) composé de 10 ateliers à effectuer le plus rapidement possible suivi d'un Test d'endurance cardio-respiratoire (TECR).

Toute note inférieure à 7/20, à l'une ou l'autre des deux épreuves, est éliminatoire.

Entretien de recrutement avec le jury (25 min ; coef. 5)

Entretien basé sur le CV du candidat et ses résultats aux tests psychotechniques, visant à évaluer ses aptitudes, ses connaissances générales et sa motivation.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

LES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE



Épreuves d'admissibilité

Cas pratique (2 heures ; coef. 5)

Épreuve écrite de mise en situation où le candidat doit répondre à des questions à partir d'un dossier de 15 pages et de ses connaissances générales.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

QCM de culture générale & de langue étrangère (durée totale : 1 heure ; coef. 1)

- culture générale en lien avec l'actualité, les institutions françaises et européennes, la République française et l'Histoire de France ;
- choix de la langue à préciser lors de l'inscription au concours : anglais, espagnol ou allemand ;
 - seuls les points obtenus supérieurs à 10/20 sont pris en compte.

Tests psychotechniques (2 heures ; non noté)

Test obligatoire visant à évaluer les aptitudes intellectuelles et le profil psychologique du candidat.



Épreuves d'admission

Épreuves sportives : PHM et TECR (coef. 4)

Parcours d'habileté motrice (PHM) composé de 10 ateliers à effectuer le plus rapidement possible suivi d'un Test d'endurance cardio-respiratoire (TECR).

Toute note inférieure à 7/20, à l'une ou l'autre des deux épreuves, est éliminatoire.

Entretien avec le jury (25 min ; coef. 5)

Entretien basé sur le dossier professionnel du candidat, sa lettre de motivation (pour les emplois réservés) et ses résultats aux tests psychotechniques, visant à évaluer ses aptitudes, ses connaissances générales et sa motivation.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Devenir gardien de la paix

Les concours de gardien de la paix, externe et internes, sont des concours de la fonction publique d'État de catégorie B (filière sécurité).

Les conditions d'accès spécifiques à chacun des trois concours sont détaillées ci-après.

L'inscription au concours

■ Les différentes options

Que ce soit pour le concours externe ou pour les concours internes, il existe deux concours nationaux et un concours déconcentré en Outre-mer :

- un concours national à affectation nationale, pour des postes à pourvoir sur l'ensemble du territoire, y compris en Île-de-France, pour une durée minimale de 5 ans à partir de la nomination comme stagiaire ;
- un concours national à affectation régionale en Île-de-France, avec un nombre important de postes à pourvoir (deux à trois fois plus que pour le concours à affectation nationale), pour une durée minimale de 8 ans à partir de la nomination comme stagiaire. Des avantages (indemnités et avancement) accompagnent cette affectation ;
- un concours déconcentré, organisé par les territoires d'Outre-mer – Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française – et dont les lauréats seront obligatoirement affectés sur ces zones.

Les candidats peuvent présenter ces concours autant de fois qu'ils le souhaitent.

■ Les conditions d'inscription

1. Le concours externe

Avant de s'inscrire au concours externe de gardien de la paix, le candidat doit s'assurer qu'il répond aux critères suivants :

- être de nationalité française ;
- être âgé, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de 17 à moins de 45 ans ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (anciennement niveau IV), soit baccalauréat ou équivalent ;

Devenir gardien de la paix

- avoir un casier judiciaire (bulletin n° 2) vierge de toute mention incompatible avec l'exercice des fonctions de gardien de la paix ;
- avoir rempli ses obligations de Service national, soit la Journée Défense et Citoyenneté ou JDC (anciennement appelée Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou JAPD) ;
- remplir les conditions d'aptitude physique évaluées par un médecin de la police lors de la visite médicale, après l'admission. Le candidat doit notamment :
 - être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit ;
 - être apte au port et à l'usage des armes ;
 - avoir une acuité visuelle au moins égale, après correction, à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un œil, chaque verre correcteur (ou lentille) ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes.

Les dérogations

Des dérogations à ces critères sont prévues sous certaines conditions :

- La limite d'âge est reculée, sans dépasser 47 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours :
 - d'un an par enfant ou par personne handicapée à charge ;
 - d'un an par enfant élevé pendant 9 ans avant son 16^e anniversaire ;
 - du temps passé au service militaire ;
 - pour les anciens sportifs de haut niveau : du temps égal à leur inscription sur la liste des sportifs de haut niveau du ministère des sports, dans la limite de 5 ans ;
 - pour les anciens travailleurs handicapés.
- La limite d'âge est supprimée pour :
 - les personnes élevant seules un ou plusieurs enfants ;
 - les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du ministère des sports ;
 - les parents de 3 enfants et plus.
- La condition de diplôme est supprimée pour :
 - les personnes justifiant de 3 ans d'activité dans la même catégorie socio-professionnelle que celle de l'emploi postulé (domaine de la sécurité), 2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis ;
 - les parents de 3 enfants et plus ;
 - certains sportifs de haut niveau (catégories « relève », « senior », « élite » et « reconversion » selon la liste du ministère des sports).
- La condition d'exécution de la Journée Défense et Citoyenneté est supprimée pour :
 - les personnes âgées de plus de 25 ans ;
 - les personnes de moins de 25 ans pouvant fournir une attestation provisoire de participation délivrée par le Centre du Service National.

2. Le premier concours interne

Il est réservé aux fonctionnaires et aux agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, notamment ceux de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux agents d'organisations internationales intergouvernementales. Le candidat doit justifier d'au moins 4 ans de services publics et être âgé de moins de 45 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

3. Le deuxième concours interne

Il est réservé aux policiers adjoints (PA), aux cadets de la République en fin de formation et aux gendarmes adjoints volontaires (GAV APJA), sans condition de diplôme.

Pour les policiers adjoints (PA), les conditions d'inscription sont les suivantes :

- être en activité ;
- compter plus d'un an de service effectif le jour de la première épreuve écrite ;
- avoir moins de 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (sans dérogation d'âge) ;

Pour les GAV APJA et les volontaires des armées servant dans la Gendarmerie nationale, les conditions d'inscription sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme de gendarme adjoint ;
- être en activité ;
- compter plus d'un an de service effectif le jour de la première épreuve écrite.

Les épreuves du concours

Le concours se déroule en deux étapes : les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

Les quatre épreuves d'admissibilité sont les mêmes pour les concours internes et externe. Elles sont anonymes et permettent d'opérer une première sélection des candidats puisqu'un échec à ces épreuves est éliminatoire.

1. Le cas pratique

L'épreuve écrite de cas pratique consiste en une mise en situation professionnelle. Le candidat fait face à une ou plusieurs problématiques concrètes expliquées en quelques lignes. Il lui est demandé de répondre aux questions en se projetant dans la situation. Pour l'aider, il reçoit un dossier de 15 pages maximum, composé de divers documents décrivant le contexte : articles, de textes de loi, etc.

Devenir gardien de la paix

Cette épreuve dure 2 heures et elle est affectée d'un coefficient 4 pour le concours externe et 5 pour les concours internes. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

2. Le QCM de culture générale

Le questionnaire à choix multiples porte sur l'actualité en France et dans le monde, les institutions et la politique françaises et européennes, les valeurs et symboles de la République française et l'Histoire de France.

Le coefficient est 2 pour le concours externe et 1 pour les concours internes. Les épreuves de QCM de culture générale et de langue étrangère se déroulent simultanément sur une durée totale d'une heure.

3. Le QCM de langue étrangère

Cette épreuve de coefficient 1 porte, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'anglais, l'espagnol ou l'allemand. Pour les candidats des concours internes, seuls les points supérieurs à la moyenne sont pris en compte.

4. Les tests psychotechniques

Il s'agit d'une épreuve obligatoire de 2 heures, non notée, composée notamment de tests de logique et de raisonnement présentés sous forme de QCM. Son objectif est d'évaluer les aptitudes intellectuelles et de cerner le profil psychologique du candidat, notamment sa stabilité émotionnelle et son rapport à l'autorité. Les résultats sont communiqués au jury et lui servent de support lors de l'entretien avec le candidat, pendant les épreuves d'admission.

■ Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission sont un ensemble d'épreuves sportives et un entretien avec le jury.

1. Les épreuves sportives

Les épreuves d'exercices physiques sont les mêmes pour les trois concours. Elles consistent en un parcours d'habileté motrice (PHM) et un test d'endurance cardio-respiratoire (TECR). Ces épreuves de coefficient 4 sont chronométrées. Toute note inférieure à 7 sur 20 à l'une ou l'autre des épreuves est éliminatoire.

2. L'entretien avec le jury

C'est une épreuve de 25 minutes, dont 5 minutes de présentation, pour un coefficient 5. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Pour le concours externe

C'est un entretien de recrutement avec un jury qui sert à évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à exercer les fonctions de gardien de la paix, à cerner sa personnalité et à apprécier ses qualités intellectuelles et ses connaissances.

Pour ce faire, le jury dispose des résultats des tests psychotechniques, de leur interprétation par un psychologue et du curriculum vitæ détaillé que le candidat aura remis, le jour de l'épreuve, au service organisateur.

Pour les concours internes

Avant l'entretien avec le jury, le candidat aura remis au service organisateur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dossier peut être téléchargé sur le site officiel de recrutement de la police lorsque les résultats des épreuves d'admissibilité sont publiés. La date limite de remise est déterminée lors de l'ouverture du concours.

Lors de l'épreuve, le jury s'appuie sur ce dossier pour évaluer l'expérience et les motivations du candidat, mais également sur les résultats des tests psychotechniques interprétés par un psychologue.

À noter

Pour les candidats aux emplois réservés, le jury se base sur les résultats des tests psychotechniques, le passeport professionnel, la lettre de motivation et le curriculum vitæ du candidat.

L'admission

Les lauréats des concours externe, internes et emplois réservés doivent obtenir leur agrément définitif (résultant de l'enquête administrative de bonne moralité) et leur certificat d'aptitude médical pour être intégrés en tant qu'élèves gardiens de la paix dans l'une des onze écoles de la Police nationale qui dispensent cette formation :

- Chassieu, en périphérie de Lyon, dans le Rhône (69) ;
- Montbéliard, dans le Doubs (25) ;
- Nîmes, dans le Gard (30) ;
- Nouméa, en Nouvelle-Calédonie (98) ;
- Oissel, en périphérie de Rouen, en Seine-Maritime (76) ;
- Périgueux, en Dordogne (24) ;
- Reims, dans la Marne (51) ;
- Roubaix, dans le Nord (59) ;
- Saint-Malo, en Ille-et-Vilaine (35) ;
- Sens, dans l'Yonne (89) ;
- Toulouse, en Haute-Garonne (31).

À noter

Chaque candidat est informé individuellement par courrier de la date de son intégration. Elle peut n'arriver que plusieurs mois après les résultats du concours.